

Glossaire technique

Des abréviations et des définitions du domaine technique utilisées dans la normalisation européenne sont disponibles sur <http://webapp.etsi.org/Teddi/>.

Accès à haut débit

Selon la LTC, art. 3, let. d^{ter} 1 mais élargi à d'autres situations,
L'établissement par un FST d'une liaison à haute vitesse vers l'abonné, depuis la centrale jusqu'au bâtiment dont haute vitesse, haut débit ou large bande correspond au moins à 128kbps.

Notes: 1- les limitation introduites dans la loi par rapport à la 'mise à disposition de cette liaison en faveur d'un autre fournisseur' et à la 'paire torsadée' sont exclues dans le cadre de ce questionnaire.

2- pour uniformiser les réponses à ce questionnaire, la limite entre le 'haut' et le 'bas' débit est établie à 128kbps (équivalente à RNIS BA).

Accès totalement dégroupé

Selon la LTC, art. 3, let. d^{bis}1 mais élargi à d'autres situations,
La mise à la disposition d'un autre fournisseur de services de télécommunication d'un accès au raccordement d'abonné qui lui permet d'utiliser la totalité du spectre des fréquences disponibles.

Note: la limitation introduite dans la loi par rapport à la 'paire torsadée' est exclue dans le cadre de ce questionnaire.

Annuaire (des clients du service téléphonique public)

Répertoires des clients du service téléphonique public qui n'ont pas refusé de figurer dans un tel répertoire destiné à la publication (bottins, sites Internet, services de renseignements, etc.).

Note: Les modalités d'accès aux données des annuaires des clients du service téléphonique public sont réglés par le document RS 784.101.113/1.12

BWA (Broadband Wireless Access)

L'accès hertzien à large bande à un réseau de télécommunication.

Câble coaxial

Modem permettant à des terminaux de se connecter aux services de télécommunication sur un raccordement coaxial.

Canalisations de câble

Selon la LTC, art. 3, let. e^{ter} 3,

Les conduites souterraines dans lesquelles sont tirées les lignes destinées à la transmission d'informations au moyen de techniques de télécommunication, y compris les chambres d'accès.

¹ http://www.admin.ch/ch/f/rs/784_10/a3.html

² <http://www.ofcom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00564/00661/index.html?lang=fr>

³ http://www.admin.ch/ch/f/sr/784_10/a3.html

Carrier selection

Selon RS 784.101.112/2⁴

Un mécanisme permettant aux clients de choisir librement leur fournisseur de services pour les liaisons nationales et internationales indépendamment du fournisseur d'accès auquel ils sont raccordés. Le choix est réalisé au moyen d'une séquence de chiffres à composer avant le numéro du correspondant ou du service demandé afin d'acheminer l'appel via le fournisseur de services désiré.

Client

Selon l'OST, art. 1, let. b⁵,

Toute personne qui a conclu un contrat avec un FST portant sur l'utilisation de ses services.

DSL (Digital Subscriber Line, aussi désigné xDSL)

Désignation générique pour les technologies numériques des réseaux d'accès en paire torsadée de cuivre.

DVB⁶ (Digital Video Broadcasting)

Désignation générique pour les technologies numériques des réseaux d'accès aux services de diffusion, dont:

- | | |
|----------------|--|
| - DVB-C | DVB par câble Coaxial |
| - DVB-S | DVB par Satellite |
| - DVB-T | DVB par système de radiodiffusion Terrestre |
| - DVB-H | DVB 'Handheld', associé aux téléphones mobiles |

EDGE (Enhanced Data rates for GSM Evolution) voir **Infrastructures** pour services **mobiles**

FST

Fournisseur de services de télécommunication.

FTTx (Fiber to the x)

Désignation générique pour les technologies numériques des réseaux d'accès par fibres optiques, dont:

- | | |
|---------------|-----------------------|
| - FTTS | Fiber to the Street |
| - FTTC | Fiber to the Cabinet |
| - FTTB | Fiber to the Building |
| - FTTH | Fiber to the Home |

GPRS (General Packet Radio Service) voir **Infrastructures** pour services **mobiles**

GSM (Global System for Mobile communication) voir **Infrastructures** pour services **mobiles**

HSPA (High Speed Packet Access) voir **Infrastructures** pour services **mobiles**

⁴ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/organisation/bases-legales/pratique-en-matiere-d-execution/prescriptions-techniques-et-administratives/rs-784-101-112-2.html>

⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20063267/index.html>

⁶ <http://www.dvb.org/>

Informations

Selon la LTC, art. 3, let. a¹,

Les signes, signaux, caractères d'écriture, images, sons et représentations de tout autre type destinés aux êtres humains, aux autres êtres vivants ou aux machines.

Infrastructures (et technologies) pour services mobiles

Les plus importantes, dans le cadre de ce questionnaire sont (par ordre d'évolution)

- **GSM**, un système paneuropéen numérique de deuxième génération de radiocommunication cellulaire,
- **UMTS**, nom européen du système numérique de quatrième génération,
- **LTE**, système pour le service mobile numérique de dernière génération.

Dans cette évolution, les plus importants systèmes pour la transmission de données sont

- **GPRS**, système associé aux services mobiles GSM et UMTS,
- **EDGE**, un développement du GPRS assurant des débits plus élevés,
- **HSPA**, le plus récent de ces systèmes.

Installations de télécommunication

Selon la LTC, art. 3, let. d¹,

Les appareils, lignes ou équipements destinés à transmettre des informations au moyen de techniques de télécommunication ou utilisés à cette fin.

Interconnexion

Selon la LTC, art. 3, let. e¹,

L'accès constitué par la liaison des installations et des services de deux fournisseurs de services de télécommunication qui permet leur intégration fonctionnelle grâce à des systèmes logiques et à des techniques de télécommunication et qui ouvre l'accès aux services de tiers.

IP (Internet Protocol)

IP est un protocole largement utilisé sur des réseaux de données. Dans le cadre de ce document utilisé dans un des contextes suivants:

- **IPTV**, quand les services sont offerts avec une qualité garantie et fournis sur des **réseaux contrôlés**, où les ressources sont réservées juste avant de fournir le service,
- **Internet**, quand les services sont offerts sans une garantie de qualité et fournis sur des **réseaux non-contrôlés**, où la disponibilité des ressources détermine à chaque moment la qualité de service.

ISP (Internet Service Provider)

FST qui fournit le service d'accès à Internet à un utilisateur final.

Itinérance (en anglais : *roaming*)

Contrats entre FST qui permettent aux clients d'utiliser plusieurs réseaux de téléphonie mobile.

Lignes louées

Selon la LTC, art. 3, let. e^{bis 1},

La fourniture de capacités de transmission transparentes par des liaisons de point à point.

Note : Dans ce cadre, la capacité de transmission peut être le débit de données (64 kbit/s, 2 Mbit/s, etc.) ou une certaine largeur de bande (en kHz ou MHz ou unité appropriée).

LTC

Loi sur les télécommunications, RS 784.10¹.

LTE (Long Term Evolution) voir **Infrastructures** pour services mobiles

One Way

Communication unidirectionnelle.

OST

Ordonnance sur les services de télécommunication, RS 784.101.1⁵.

Paramètres de communication

Selon la LTC, art. 3, let. g¹,

Les éléments permettant d'identifier les personnes, les processus informatiques, les machines, les appareils ou les installations de télécommunication qui interviennent dans une opération de télécommunication.

PLC (Power Line Communication)

Communication à travers les lignes domestiques d'alimentation électrique.

POCSAG (Post Office Code Standardisation Advisory Group)

Protocole de transmission pour les messages numériques et alphanumériques utilisés en radio messagerie.

Point d'interconnexion centrale

«Point d'interconnexion centrale» d'un réseau de raccordement, à un haut niveau de hiérarchie du réseau, généralement des produits L3⁷

Point d'interconnexion locale

«Point d'interconnexion locale» d'un réseau de raccordement, au niveau le plus bas de hiérarchie du réseau, généralement des produits L1-/L2⁷

PSTN (Public Switched Telephone Network)

Réseau téléphonique (de largeur de bande de 3.1 kHz) commuté et d'accès à raccordement analogique (par opposition au réseau **RNIS** à raccordement numérique).

Publiphones voir **Raccordement public**.

Raccordement

Se rapporte en général au point de terminaison d'un réseau (**NTP, Network Termination Point**) tel qu'il est décrit dans RS 784.101.113/1.4⁸; il faut considérer les types suivants:

- **Raccordement privé:** Point de connexion physique entre les installations privées d'un client et celles d'un FST qui permet la fourniture des services de communication,
- **Raccordement public:** Point de connexion physique entre les installations d'un FST et un terminal du réseau qui est mis à la disposition du grand public pour la fourniture des services publics de communication; Il peut s'agir de
 - **publiphones publics**, des cabines téléphoniques installées dans des lieux publics et gérées par le **FST** propriétaire;
 - **publiphones privés**, installés dans des endroits privés et accessibles au grand public, gérés par le client (restaurants, hôtels, etc.) ou par le FST.

⁷ Selon le rapport du groupe de travail L1B de l'OFCOM sur les points de transfert du 9.10.2009

⁸ <http://www.ofcom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00564/00664/index.html?lang=fr>

Ressources d'adressage:

Selon la LTC, art. 3, al. f¹,

Les paramètres de communication ainsi que les éléments de numérotation tels que les indicatifs, les numéros d'appel et les numéros courts.

RNIS (Réseau Numérique à Intégration de services, en anglais **ISDN**)

Réseau d'accès à raccordement numérique (par opposition au raccordement analogique pour la téléphonie **RTPC/ PSTN**) BA ou PRA offrant notamment le service téléphonique commuté, dont:

- **BA** (*Basic rate Access*), **Raccordement de base au réseau RNIS**, raccordement de deux canaux de 64 kbit/s chacun (2 **canaux B** pour la voix et les données) et d'un canal de 16 kbit/s (**canal D**, pour la signalisation et les données)
- **PRA** (*Primary Rate Access*), **Raccordement primaires au réseau RNIS**, raccordement de 2 Mbit/s, soit l'équivalent de 32 **canaux B** (64 kbit/s chacun).
- **B** Canal de 64 kbit/s (voix et données) dans le réseau **RNIS/ISDN**.
- **D** Canal de 16 kbit/s dans le réseau **RNIS/ISDN** (signalisation et données).
- **NT1** (*Network Termination type 1*), terminaison du réseau du type 1, voir RS 784.101.113/1.6⁹

RTPC (Réseau Téléphonique Public Commuté), voir **PSTN** (*Public Switched Telephone Network*)

Service de télécommunication

Selon la LTC, art 3, let. b¹,

La transmission d'informations pour le compte de tiers au moyen de techniques de télécommunication.

Services Groupés

Offre combinant deux ou plusieurs services de télécommunication (exclusivement téléphonie fixe, large bande fixe, télévision payante, téléphonie et/ou données mobile) offerts par un ou plusieurs fournisseurs associés qui peuvent être achetés conjointement (un seul libellé correspondant à un seul prix = *pure bundles*) ou séparément (en profitant de rabais et/ou promotions non temporaires octroyés pour la ou les prestations supplémentaires = *mixed bundles*). Les services qui ne peuvent être commercialisés qu'à la condition qu'un ou d'autres services y soient associés (= *tied and tying services*) sont également considérés.

SMS (*Short Message System*) et **MMS** (*Multimedia Message Service*)

Services de messagerie de texte (SMS) ou de multimedia (MMS).

S-PCS (*Satellite - Personal Communications System*)

Services de communications personnelles par l'ensemble de satellites en orbite basse destinés à constituer des réseaux de radiotéléphonie.

Transmission au moyen de techniques de télécommunication:

Selon la LTC, art 3, let. c¹,

L'émission ou la réception d'informations, sur des lignes ou par ondes hertziennes, au moyen de signaux électriques, magnétiques ou optiques ou d'autres signaux électromagnétiques.

Two Way

Communication bidirectionnelle.

⁹ <http://www.ofcom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00564/00666/index.html?lang=fr>

UMTS (*Universal Mobile Telecommunications System*), voir **Infrastructures** pour services mobiles

Utilisateur **aussi désigné** usager ou usager final

Selon OST, art.1, let. a⁵,

Toute personne qui utilise les services d'un fournisseur de services de télécommunication.

Note: 1- l'utilisateur peut être ou pas un **client** du FST, par exemple l'utilisateur d'un réseau GSM par *roaming* national ou international.

2- pour les services d'accès à Internet les usagers sont ceux qui ont été actifs pendant les 3 derniers mois de chaque année

VoIP (*Voice over Internet Protocol*)

Nom générique définissant le transport de trafic vocal au moyen de la transmission par paquets sur le protocole Internet (Internet Protocol – IP). Le trafic VoIP peut être acheminé sur un réseau privé contrôlé ou le réseau Internet public ou une combinaison des deux.

WiMAX (*Worldwide Interoperability for Microwave Access*)

Réseau d'accès sans fil basé sur la norme IEEE 802.16.

WLAN (*Wireless Local Area Network*)

Réseau local sans fils, normalement faisant partie des installations privées du client.